

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1980, 94 millions de dollars se sont accumulés dans la cagnotte. La moitié de cette somme égale 47 millions de dollars. Les Jeux olympiques de Calgary auront lieu en 1988. Je ne pense pas que nous ayons à nous inquiéter puisque le gouvernement actuel ne sera plus au pouvoir. Ce seront nos vis-à-vis qui siégeront à votre gauche, monsieur le Président. Ils n'auront plus à s'inquiéter ni des loteries ni des Jeux olympiques ni de quoi que ce soit.

Les jeux universitaires devaient être financés à partir d'une entente déjà conclue. Mais ils n'ont rien reçu. Les jeux de Calgary devaient être financés selon la même entente. Ils n'ont rien reçu non plus. Pourtant, c'était compris dans l'entente. Il doit bien y avoir quelques libéraux à Calgary. Je m'étonne qu'ils soient aussi discrets. Ils devraient s'en prendre à ce ministre. Certains devraient en profiter lorsqu'il vient à Edmonton pour lui asséner un coup au bon endroit car il n'a certes pas fait grand-chose pour eux. Pas étonnant que les Libéraux soient sur le carreau en Alberta après ce que le gouvernement leur a fait.

Les députés de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), de St. Catharines (M. Reid) et mon collègue de Selkirk-Interlake (M. Sargeant) n'ont certes pas manqué de dire ce qu'ils pensaient. Ils savent exactement ce qui se passe. Nous savons bien, de ce côté-ci de la Chambre, que les Canadiens vont être victimes d'un attrape-nigaud, mais cela n'empêche pas les gens d'en face de garder le sourire. Mais je les avertis que nous allons bien voir aux prochaines élections, que ce soit dans deux mois ou dans six mois d'ici, qui sont les nigauds qui se fera attraper.

**M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Monsieur le Président, je ne sais pas si je pourrai amuser autant la galerie que l'orateur qui m'a précédé. Je vais tâcher de m'en tenir à la motion. J'aurais quelques observations à faire sur les propos que vient de tenir le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski). Si ce n'était des mesures qu'il a prises lorsqu'il était le ministre, le projet de loi à l'étude n'existerait pas. Avec les recettes de Loto Canada, nous aurions pu satisfaire aux objectifs de ce texte législatif.

Le député qualifie presque d'escrocs les vendeurs de billets de Loto Canada. Les intéressés vont certainement s'en offusquer, surtout puisqu'il s'est vite empressé de confier cette tâche à ses semblables dans les provinces. Est-ce à dire que ces personnes continuent l'escroquerie?

Il a ensuite accusé le gouvernement de faire parrainer la mesure par un pauvre bonhomme de l'autre endroit qui peut à peine marcher. Je trouve que lui et le ministre se ressemblent physiquement. Cependant, si ce dernier a de la peine à marcher, il est très doué pour la course.

Il convient que la Chambre adopte la motion n° 1 qui porte amendement au projet de loi C-95, puisqu'elle prévoit que des membres du conseil d'administration devront représenter les arts et la culture, la santé et le sport amateur ainsi que la recherche médicale. C'est une excellente mesure qui aurait dû figurer, sans doute, dans le projet de loi original.

### *Paris collectifs sportifs—Loi*

Fait étrange, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) voit dans cette disposition une occasion pour le gouvernement de faire nommer ses amis au conseil d'administration. Mais c'est exactement le contraire qui est vrai. Le plus étrange dans cette condamnation, c'est que la proposition de cette motion au comité émanait du parti du député. Le gouvernement a jugé que l'idée était bonne et l'a acceptée. Il ne s'attendait pas alors que l'opposition change ainsi d'avis. J'invite donc les députés de l'opposition à se montrer plus cohérents dans le débat sur le projet de loi C-95.

J'ai été étonné d'entendre les propos du député d'Edmonton-Nord au sujet des Jeux olympiques de Calgary. Je m'étonne qu'il ne souhaite pas que les revenus des loteries mises sur pied en vertu du projet de loi C-95 servent à financer les XV<sup>es</sup> Jeux olympiques à Calgary.

**M. Paproski:** Ce n'est pas vrai.

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Le député dit que ce n'est pas vrai. Il devrait faire connaître clairement sa position, chose qu'il n'a pas faite jusqu'ici. Il doit se prononcer dans un sens ou dans l'autre.

**M. Paproski:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je tiens à me faire bien comprendre du député. Je sais qu'il ne pense pas vraiment ce qu'il dit en ce moment, car je n'ai pas tenu de tels propos. J'ai fait remarquer que les gouvernements fédéral et provinciaux ont présentement 47 millions à consacrer à la condition physique et au sport amateur et 47 autres millions à allouer à la culture. Si le gouvernement fédéral continue à recueillir 34 millions en vertu de cette entente, on disposera de suffisamment d'argent d'ici à 1988. Faisons pour le moment abstraction du projet de loi à l'étude. Je parlais de l'entente qui existe à l'heure actuelle. Au rythme de 34 millions, nous disposerons d'ici à 1988 de suffisamment d'argent pour financer l'apport que le gouvernement fédéral a promis de faire et qui se chiffre, sauf erreur, aux environs de 200 millions. J'inclus dans ce montant les revenus provenant de la vente de pièces de monnaie, de timbres-poste et de tous ces autres menus articles. Si l'on met de côté les recettes provenant actuellement de loteries, on aura suffisamment d'argent non seulement pour les jeux universitaires tenus cette année à Edmonton, mais aussi pour les Jeux olympiques de 1988.

● (1620)

**M. Regan:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski) évalue la contribution des provinces à 34 millions par an à la suite du retrait du gouvernement fédéral de Loto Canada. Il estime que cette somme suffirait. En réalité, ce n'est pas 98 millions qui ont été recueillis, mais 78 millions pour l'instant.

**Le président suppléant (M. Blaker):** A l'ordre.

**M. Regan:** Cet argent a été dépensé comme nous l'avons expliqué à la Chambre. Si le député veut bien se reporter à la page 22588 du *hansard*, il pourra voir à quoi l'argent a été dépensé.